

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des travaux de voirie réalisés par la Société COLAS avenue Raphaël Pigache.

ARRETONS

Article 1^{er}

Une modification de circulation sera mise en place à partir 25/03/2019 du lundi au vendredi pour une durée de 70 jours calendaires.

Les travaux auront lieu au niveau de l'avenue Raphaël Pigache à SPYCKER (59380). La vitesse est limitée à 30 km/h.

La circulation se fera sur demi-chaussée du 25/03/2019 au 19/04/2019 et du 18/05/2019 au 08/06/2019.

Une interdiction de circulation est prévue du 22/04/2019 au 17 mai 2019

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux.

Un itinéraire de déviation est mis en place par le CD 131 et l'avenue du Commandant Noailles.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- DK BUS
- L'entreprise COLAS

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 19 mars 2019.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET

